
Procès-verbal du 6 octobre 2022 / à valider par l'AD, le 24 mai 2023

Assemblée des délégué-e-s des communes de la Glâne-Veveyse pour le Service de Logopédie, Psychologie, Psychomotricité de la Glâne-Veveyse

Présent-e-s : Délégué-e-s des communes de : Attalens, Billens-Hennens, Bossonnens, Chapelle, Châtel-st-Denis, Châtonnaye, Ecublens, Granges, La Verrerie, Le Châtelard, Le Flon, Massonnens, Montet, Remaufens, Romont, Rue, Saint-Martin, Semsales, Siviriez, Torny, Ursy, Villaz, Villorsonnens, Vuisternens-dvt-Romont.

Membres du comité de direction : Mme Tille présidente, Mme Jaquier-Eltschinger, vice-présidente, M. Dorthe représentant de l'association des communes de la Veveyse, Mme Angéloz, inspectrice scolaire de la Veveyse, M. Lang inspecteur scolaire de la Glâne, M. Jean-Luc Gross, directeur, M. Nicolas N'koué, futur directeur

Excusé-e-s : Membres du comité de direction : M. Genoud préfet de la Veveyse, M. Schorderet préfet de la Glâne.
Communes : Auboranges, Grangettes

Absent-e-s : Communes: Ecublens, Mézières

Mme Nicole Tille ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux membres. Elle remercie la commune de Châtel-St-Denis pour la mise à disposition de la salle du centre de renfort de la Veveyse ainsi que pour l'apéritif offert proposé à l'issue de l'assemblée.

L'assemblée a été convoquée conformément à l'article 10 point 1 des statuts du SLPP-GV, par mail et avec les documents y relatifs, en date du 12 septembre 2022.

Elle évoque l'ordre du jour et demande une inversion des points 3 et 4 ainsi que l'ajout des sous-points rapport de la commission financière au point 5 comptes 2021 et point 8 planification financière.

L'assemblée valide ces changements. L'ordre du jour est, de ce fait, le suivant :

1. Constitution de l'assemblée
 - Nomination des scrutateurs
2. Approbation du PV de l'assemblée du 24 juin 2021
3. Retraite du directeur et présentation du nouveau directeur
4. Rapport de la présidente
5. Comptes 2021
 - Présentation
 - Rapport de l'organe de révision
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation

6. Budget 2023
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
7. Jetons de présence du comité de direction
8. Planification financière
 - Rapport de la commission financière
9. Organe de révision
 - Préavis de la commission financière
10. Rapport d'activités 2021
11. Prochaine assemblée
12. Divers

1. Constitution de l'assemblée

Liste nominative des délégué-e-s, contrôle des présences, attribution des voix.

27 délégué-e-s représentant 23 communes sont présent-e-s, ce qui représente 90 voix sur 95. L'assemblée des délégué-e-s est donc valablement constituée et apte à délibérer. La majorité absolue est de 46 voix.

- Nomination des scrutateurs : Mme Anne-Lise Menoud et M. Pierre-Alain Coquoz

2. Approbation du PV de l'assemblée du 24 juin 2021

Aucune question et remarque ne sont faites concernant le PV.

L'assemblée des délégué-e-s approuve à l'unanimité le PV de l'assemblée du 24 juin 2021

3. Retraite du directeur et présentation du nouveau directeur

M. Gross est à la tête du SLPP-GV depuis 2013. Il a demandé à pouvoir bénéficier d'une pré-retraite à 64 ans, âge qu'il atteindra en janvier 2023. Le comité de direction lui l'a accordée.

Mme Tille évoque son parcours : 2013 – 2023, le calcul est aisé : cela fait 10 ans que M. Gross s'engage sur tous les fronts pour que le service obtienne de bonnes conditions de travail afin que les enfants qui le fréquentent puisse bénéficier des thérapies dont ils ont besoin. Les listes d'attente se sont raccourcies, fort heureusement. Les locaux principaux à Romont et Châtel-St-Denis sont adéquats et les autres lieux qui accueillent les thérapies dans les communes sont en cours d'amélioration. M. Gross s'est aussi démené auprès du canton pour faire connaître et reconnaître les besoins du SLPP-GV qui a plusieurs lieux d'accueil et donc une réalité différente d'un SLPP centralisé. Il est très apprécié pour ses compétences professionnelles, et aussi pour sa bienveillance dans ses relations tant à l'interne qu'à l'externe, tout en étant ferme lorsqu'il le faut.

Mme Tille tient à remercier M. Gross pour son précieux engagement durant toutes ces années lors de cette assemblée qui est sa dernière. Elle lui remet un présent en guise de remerciement.

Avec ce départ annoncé un an à l'avance, une commission de recrutement issue du comité de direction a été constituée. Elle était composée de Mme Tille, Mme Pache, Mme Angéloz, M. Lang et M. Gross.

Mme Tille les remercie d'avoir investi du temps pour ce travail important.

Sur 17 dossiers reçus, 6 personnes dont 2 femmes et 4 hommes ont été invitées à passer une entrevue.

A l'issue des entretiens, la commission de recrutement a porté son choix unanimement sur la personne de Monsieur Nicolas N'koué. Psychologue de formation, il s'est engagé pendant 20 ans à la Fondation de Fribourg pour la jeunesse et est actuellement responsable de secteur au Foyer St-Etienne.

M. N'koué prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2023. Ainsi, Messieurs Gross et N'koué pourront effectuer une passation des dossiers en travaillant de concert jusqu'au départ de M. Gross fin janvier 2023.

Mme Tille souhaite la bienvenue à M. N'koué et lui passe la parole.

Ce dernier est ému de participer à cette assemblée. À la suite des louanges énoncées à l'attention de M. Gross, il sent bien tout le travail accompli ces dernières années et se rend bien compte de la grande charge qui l'attend. Bi-national de père camerounais et de mère jurassienne, il a effectué ses études en Suisse, entre Fribourg et Lausanne, pour obtenir le titre de psychologue spécialisé.

Il a à cœur de mettre ses compétences au service du SLPP-GV et de défendre ses valeurs au niveau de la différence et de l'intégration sociale et professionnelle, « La jeunesse, c'est l'avenir ». C'est avec grand honneur qu'il prendra la tête du SLPP-GV en 2023.

4. Rapport de la présidente

« Mon entrée en fonction en tant que présidente le 24 juin 2021 a été suivie de nombreuses rencontres pour bien comprendre le fonctionnement du SLPP-GV et de ses besoins. Rapidement, il a été clair que le principal cheval de bataille du SLPP-GV est de résorber la liste d'attente, principalement dans le secteur logopédie. Un rattrapage était donc attendu.

Durant une vingtaine d'années, les normes Macheret ont eu cours pour déterminer la dotation des SLPP dans le canton de Fribourg.

Entretiens, la réalité de la société et donc des besoins des familles, respectivement des élèves s'est drastiquement modifiée avec des besoins accrus dans les mesures d'aide en milieu scolaire. De nouvelles normes ont ainsi été promulguées par la DICS, via le Conseiller d'Etat Siggen en novembre 2021 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022 avec une application partielle dans cette année de transition et une application complète dès 2023. Ces nouvelles normes ont certes permis d'améliorer la dotation, mais dans un même temps, ont réduit la prise en charge de frais administratifs comme les loyers lorsque les locaux ne sont pas intégrés dans des établissements scolaires, à l'exception des salles de psychomotricité qui nécessitent des locaux et équipements particuliers.

La conséquence directe est le report de charges sur les communes. Un courrier vous a été adressé en décembre 2021 pour vous informer des changements qu'impliquent ces nouvelles normes sur le budget 2022, à savoir une plus-value de CHF 110'000 correspondant à une augmentation de dotation de 0,69% en logopédie et surtout, aux frais non-considérés par le SESAM.

Force est de constater que la mise en application de l'article 63 al.4 de la LS se confronte à des obstacles majeurs en fonction de la réalité du terrain et crée des disparités importantes pour ces mêmes raisons. En effet, dans des SLPP centralisés et intégrés à des établissements scolaires, cette application est même favorable. En revanche, pour un SLPP tel que le nôtre, étant multi-sites, la situation est nettement défavorable.

Le SLPP-GV n'est bien entendu pas le seul service qui se trouve préterité. Ainsi, les députés Michellod et Meyer Loetscher, alertés par la situation, ont déposés une motion (2022-GC-117) en date du 24 juin dernier demandant une modification de l'article cité plus avant afin que la prestation soit dispensée dans des locaux adaptés à la mission et pas précisément en établissement scolaire, ceci afin d'inclure les loyers dans la prise en charge des frais administratifs reconnus par le SESAM.

Une réponse à cette motion est attendue d'ici au 24 novembre 2022.

Quoi qu'il en soit, nous devons respecter ces nouvelles « normes Siggen » qui plombent de facto les finances des communes.

Je saisis l'occasion de remercier sincèrement le soutien des députés Savio Michellod et Anne Meyer Loetscher.

Chères et chers délégué-e-s des communes, je compte sur votre compréhension et vous en remercie. »

5. Compte 2021

Mme Tille informe que les comptes montrent que le budget a été scrupuleusement respecté. Elle passe la parole à M. Gross pour la présentation des comptes 2021.

Avant de commencer la présentation des comptes, M. Gross remercie Mme Tille pour son discours et souhaite dire quelques mots concernant sa pré-retraite. Il a eu beaucoup de plaisir à diriger le service durant ces 10 années. Il en ressort une collaboration intense avec le SESAM, un travail d'équipe avec le comité de direction, la commission financière et avec les collaborateurs du SLPP-GV qu'il remercie pleinement. Il est confiant en l'avenir et en M. N'koué avec qui il a déjà eu quelques riches échanges.

- Présentation

Comme les années précédentes, les comptes 2021 se bouclent en dessous du budget. Ce dernier est strictement tenu.

Dépenses

Les salaires sont en dessous sauf pour la psychomotricité, des suites d'un arrêt maladie et d'un congé maternité. Les indemnités ne couvrant que le 80% du salaire.

Les frais de formation sont plus bas car certaines formations ont été annulées en raison du Covid et en lien avec le nouveau plan comptable MCH2, une dissolution des provisions a été effectuée.

Matériel de thérapie logopédie, dépassement suite à l'achat de licences pour de nouveaux tests obligatoires non prévus lors de l'établissement du budget. Par contre, le total du compte matériel de thérapie, tous secteurs réunis, reste inférieur au montant budgété.

Recette

Encore selon les normes Macheret pour l'année 2021, la participation de 50% communes/50% canton (moins la part des coûts administratifs excédent 10% des salaires thérapeutes et les dépassements d'EPT) est appliquée. La participation définitive du canton pour l'année 2020 était **supérieure de Frs. 14'408.00**. Ce montant a été déduit de la participation des communes pour l'année 2021.

Les comptes ont été contrôlés par l'organe de révision et le SESAM. Ils sont également soumis à la commission financière.

- Rapport de l'organe de révision

Le rapport de l'organe de révision, réalisé par Fidexpert, a été envoyé aux membres avec la convocation.

Les délégué-e-s peuvent lire en fond de rapport : « Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. »

- Commission financière

Le rapport de la commission financière est lu par Mme Tille. Ce dernier fait partie intégrante de ce procès-verbal.

- Approbaton

L'assemblée des délégué-e-s approuve à l'unanimité les comptes 2021

6. Budget 2023

- Présentation

Mme Tille, en préambule, donne les informations suivantes concernant le budget 2023.

Le SESAM a édicté en 2020, des recommandations pour introduire **un échelon de cadres intermédiaires avec un poste de responsable pour chaque secteur**. Puis, en novembre 2021, les SLPP se sont vu imposer ces trois postes. Il s'agit d'un poste de responsable logopédie à 40%, responsable psychologie à 30% et responsable de psychomotricité à 20%. Dans les services respectifs, ce 90% doit également être remplacé. D'autre part, les responsables de secteur devront suivre **une formation en management dans les 5 ans** après l'engagement. Un premier montant de Frs 25'000.- figure au budget 2023 et les autres suivront.

Autre nouveauté déjà en vigueur cette année, mais hors budget, **les trajets pour amener leur enfant en thérapie** de logopédie ou de psychologie **doivent désormais être remboursés aux parents**. Une estimation de Frs 20'000.- a été mise dans le budget.

Le SLPP-GV est bien conscient que cette augmentation substantielle du budget peut surprendre. Elle reflète surtout les décisions prises par le canton et que le SLPP-GV est obligé de mettre en application.

Mme Tille compte beaucoup sur la motion déposée par les députés Savio Michellod et Anne Meyer Loetscher pour que la participation des communes soit moins importantes.

Elle passe la parole à M. Gross pour la présentation du budget 2023.

Il abonde et souligne qu'effectivement, ces postes de responsables de secteurs affectent le budget mais qu'ils ont une importance dans la réflexion cantonale. Les responsables de tous les SLPP seront amenés à des réflexions et pourront amener des projets, comme par exemple, le projet pilote en logopédie sur Romont qui réduit la liste d'attente ou d'autres projets pour rendre les thérapies plus efficaces.

Dépense du budget 2023 :

Augmentation des salaires en psychologie. Les demandes d'intervention sont de plus en plus nombreuses pour ce secteur et selon la dotation du SESAM une augmentation de 0.5 EPT est prévue.

Le 80 à 90% du budget sont les charges salariales. A savoir qu'en raison de l'augmentation du coût de la vie, une augmentation du taux d'indexation de 0.8% à 3.6% des charges salariales a été communiquée début octobre au SLPP-GV. L'indexation définitive sera connue à la mi-décembre.

Le salaire de pré-retraite de M. Gross sera absorbé par le fait que celui de M. N'koué est inférieur au sien, cela en fonction du palier de l'échelle des traitements.

Augmentation des frais de formation due à la formation obligatoire des responsables de secteurs.

Divers achats pour les locaux des différentes antennes.

Augmentation du poste **acquisition de logiciels et de licences** liés à l'achat de licences **pour les tests des logopédistes**.

Frais de déplacements parents, il s'agit d'une nouvelle charge estimée à Frs. 20'000.- pour le SLPP-GV liée à la mise en œuvre de l'art.63 al.4 sur la scolarité obligatoire. Comme expliqué précédemment une motion a été déposée et pourrait diminuer cette participation.

Mme Tille demande s'il y a des questions ou interventions.

M. Dorthe de la commune de Granges aimerait savoir quelle sera l'augmentation des budgets pour les années suivantes.

Mme Tille l'informe que ce point sera abordé lors du point 8, planification financière.

Budget des Investissements

Pour 2023, il s'agit uniquement de renouveler **une partie du parc informatique**. Un montant de Frs 12'000.- est prévu. A l'heure actuelle, la plupart des tests effectués par les thérapeutes se font sur ordinateur, c'est pourquoi il est important de posséder des ordinateurs fonctionnels et actuels.

- Rapport de la commission financière

Mme Tille passe la parole à M. Bourquenoud pour la lecture du rapport. Ce dernier fait partie intégrante de ce procès-verbal.

- Approbation

L'assemblée des délégué-e-s approuve à l'unanimité le budget 2023

7. Jetons de présence du comité de direction

Lors du comité de direction du 06 avril 2022, M. Gross avait expliqué qu'il y avait énormément de dossiers à traiter en ce début d'année, liés aux nouvelles directives du SESAM ainsi qu'à l'engagement du futur directeur et des responsables de secteurs. La présidente et la commission de recrutement étaient énormément sollicitées, hors du cadre habituel des séances pour le SLPP-GV. Par exemple, Mme Tille était restée de 13h30 à 18h30 lors d'une séance précédente. Il avait alors été évoqué qu'un jeton de présence pour 5 heures de travail n'était pas suffisant.

Effectivement, la règle, à ce moment-là était : 1 séance = 1 jeton de Frs 80.00

Mme Jaquier avait alors informé qu'à la commune de Romont, ils comptent :

1 jeton pour 1 séance, 3 jetons pour une demi-journée et 6 jetons pour une journée complète. Elle proposait d'en faire de même pour le SLPP-GV.

Le comité de direction a accepté à l'unanimité cette proposition.

Après avoir donné toutes les explications ci-dessus aux délégué-e-s, Mme Tille souhaite, pour une question de transparence, que les délégué-e-s approuve cette décision.

L'assemblée des délégué-e-s approuvent à l'unanimité les modifications pour les jetons de présence.

8. Planification financière

Lors du point 6 sur le budget, M. Dorthe de la commune de Granges se demandait si les futurs budgets allaient fortement être augmentés.

M. Gross en donne les explications suivantes :

La planification financière a été indexée selon les pourcentages donnés par le SESAM. Depuis la forfaitisation des services, le SESAM accorde des dotations en thérapeutes et responsables de secteurs, basées sur le nombre d'élèves, donc en fonction de la démographie. Ces dotations sont annoncées à fin mars, selon une première version dite « initiale ». A fin septembre, une version dite « provisoire » est communiquée et la version définitive, suite à la validation du Grand Conseil, parvient aux SLPP à fin novembre.

Ainsi, si le nombre d'élèves n'augmente pas, il n'y aura pas d'EPT supplémentaires.

Les projections pour la planification financière ont été établies de la manière suivante, sous réserve d'une remise à jour au fil des ans en fonction des décisions du SESAM:

2024 : + 1 EPT pour la logopédie

2025 : + 0.5 EPT pour la psychologie

2027 : + 0.5 EPT pour la psychomotricité

Ces augmentations n'auront peut-être pas lieu.

Mme Tille d'ajouter que les formations budgétisées pour les responsables de secteurs se termineront en 2025 et le remboursement de la caisse de pension, montant conséquent, prendra fin en 2026.

- Rapport de la commission financière

Mme Tille passe la parole à M. Bourquenoud pour la lecture du rapport. Ce dernier fait partie intégrante de ce procès-verbal.

9. Organe de révision

Mme Tille informe qu'il est temps de mandater un nouvel organe de révision pour les années comptables 2022-2024.

Le SLPP-GV a lancé un appel d'offre. Sur les 4 offres reçues, la Fiduciare Butty à Ursy a été retenue.

- Préavis de la commission financière

Mme Tille passe la parole à M. Bourquenoud pour la lecture du rapport. Ce dernier fait partie intégrante de ce procès-verbal.

L'assemblée des délégué-e-s approuve à l'unanimité la nomination de la Fiduciaire Butty SA à Ursy pour un mandat de 3 ans, soit pour les comptes de 2022 à 2024.

10. Rapport d'activités 2021

Mme Tille rappelle que ce rapport a été annexé à la convocation de l'assemblée et demande s'il y a des questions.

M. Gross en donne un bref résumé et rappelle que ce rapport permet de bien connaître le fonctionnement du service.

M. Maradan de la commune de Châtonnaye revient sur les propos de M. Gross. Il en déduit que la difficulté à recruter du personnel diminue.

M. Gross l'informe que oui cela se passe mieux mais qu'en logopédie, il est toujours assez compliqué d'engager. Les écoles ne forment pas assez de logopédistes en Suisse. En revanche, le fait d'avoir de beaux locaux, fonctionnels et agréables aide à engager de nouveaux thérapeutes. Merci aux communes pour le soutien dans la création de ces locaux bien adaptés.

Mme Tille remercie M. Gross pour son rapport.

11. Prochaine assemblée

Mme Tille annonce que dès 2023, il y aura deux assemblées des délégué-e-s. Une première au printemps concernant les comptes et une seconde en automne pour le budget.

La prochaine assemblée des délégué-e-s aura vraisemblablement lieu avant ou après la dernière assemblée de la RGV.

Est-ce qu'une commune glânoise veut bien organiser cette assemblée ?

M. Maradan de la commune de **Châtonnaye** propose de prendre l'organisation sous réserve d'approbation par les membres de son conseil communal. Il confirmera cette organisation dès que possible.

12. Divers

Aucune question de la part des délégué-e-s.

Mme Tille remercie sincèrement tous les membres du comité de direction pour leur engagement, M. Gross, directeur ainsi que les secrétaires et tous les thérapeutes qui œuvrent au bon fonctionnement du SLPP-GV. Ce collectif de ressources et de têtes pensantes et agissantes va sans aucun doute permettre au service de relever les défis qui l'attendent en 2023.

Elle ajoute qu'elle regrette le départ de Mme Pache, active dans le comité de direction et dans le comité de recrutement et annonce qu'elle informera prochainement de la future personne nommée pour représenter les communes de la Glâne.

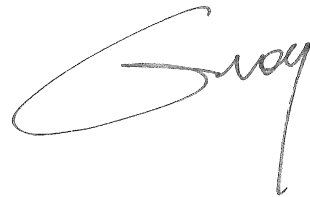
Elle remercie également les délégué-e-s de leur participation active et des échanges cordiaux durant cette assemblée et propose de clore cette assemblée pour passer à la partie récréative offerte par la commune de Châtel-St-Denis.

Fin de la séance 20h45 / NT / JLG / cg / gm

Mme Nicole Tille



M. Jean-Luc Gross



Romont, le 19 octobre 2022

Rapport à l'assemblée des délégué-e-s du 6 octobre 2022

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2021

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les délégué-e-s,

Conformément aux dispositions de l'article 72 alinéa 1 lettre h LFCo, nous avons examiné le rapport de l'organe de révision sur les comptes 2021 établi à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s des communes.

Dans son rapport du 29 mars 2022, Fidexpert SA Fribourg conclut que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi. L'organe de révision recommande à l'assemblée des délégué-e-s des communes l'approbation des comptes 2021.

La commission financière n'a aucun commentaire à émettre sur le rapport de l'organe de révision. Elle recommande que pour les comptes 2022 les comptes de l'exercice précédent soient présentés en comparaison.

Châtel-St-Denis, le 7 septembre 2022

Commission financière du SLPP-GV

Pierre-Alain Coquoz
Président

Jacques Bourquenoud
Secrétaire

Cécile Borner
Membre

Rapport à l'assemblée des délégué-e-s du 6 octobre 2022

Budget 2023

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les délégué-e-s,

La commission financière s'est réunie le 7 septembre afin d'examiner le budget 2023 établi par le comité de direction. Tous les postes de ce budget nous ont été commentés et justifiés.

Budget de fonctionnement

Globalement, les charges s'élèvent à CHF 3'843'165, montant couvert par des subventions cantonales de Fr. 1'543'369 et les participations des communes à hauteur de CHF 2'299'796.

Budget des investissements

Les nouveaux investissements concernent l'acquisition de 7 ordinateurs pour un montant de CHF 12'000.

Conclusion

Nous remercions la présidente Mme Nicole Tille ainsi que la Direction du service pour la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de notre examen et invitons les délégué-e-s à approuver les budgets 2023 tels que présentés.

Châtel-St-Denis, le 7 septembre 2022

Commission financière du SLPP-GV

Pierre-Alain Coquoz
Président

Jacques Bourquenoud
Secrétaire

Cédric Borer
Membre

Rapport à l'assemblée des délégué-e-s du 6 octobre 2022

Plan financier 2023 à 2027

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les délégué-e-s,

Selon la loi sur les finances communales (LFCo) qui s'applique par analogie aux associations de communes, le plan financier sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations (art. 5 LFCo). Etabli sur 5 ans et mis à jour régulièrement au moins une fois par année, le plan financier adopté par le comité de direction est présenté à la commission financière et à l'assemblée des délégué-e-s des communes.

La commission financière s'est réunie le 7 septembre 2022 afin d'examiner le plan financier établi par le comité de direction. Les hypothèses redevues, en particulier les taux d'indexation projetés, l'augmentation des postes du personnel, nous ont été présentées. Les dépenses envisagées et leur évolution entre 2023 et 2027 nous ont été justifiées et paraissent pertinentes.

Nous remercions la présidente Mme Nicole Tille ainsi que la Direction du service pour la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de notre examen du plan financier.

Châtel-St-Denis, le 7 septembre 2022

Commission financière du SLPP-GV

Pierre-Alain Coquoz
Président

Jacques Botireuonoud
Secrétaire

Cédric Borer
Membre

Rapport à l'assemblée des délégué-e-s du 6 octobre 2022

Proposition d'un organe de révision

Madame la Présidente,
 Mesdames, Messieurs les délégué(e)s

Introduction

Selon la loi sur les finances communales (LFCu) art. 67 al. 1 lettre q, qui s'applique par analogie aux associations de communes, un organe de révision est désigné par l'assemblée des délégués. La commission financière émet une proposition (art. 72, al. 1 lettre i LFCu).

L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des comptes annuels révisés. Une ou plusieurs reconductions sont possibles. La durée du mandat ne peut toutefois excéder six ans consécutifs.

Proposition de la commission financière

Lors de sa réunion du 6 avril 2022, la commission financière a porté son choix sur la Fiduciaire Butty SA à Ursy, qu'elle propose de désigner pour un mandat de 3 ans, soit pour les comptes des années 2022 à 2024.

Romont, le 6 avril 2022

Commission financière du SLPP-GV

Pierre-Alain Coquoz
 Président

Jacques Bourquénoud
 Secrétaire

Stéphane Borer
 Membre